

Concept de protection pour les studios de fitness applicable à partir du 6 décembre 2021

Version: 6 décembre 2021

Auteur: swiss active – CI Fitness Suisse

Coronavirus : le Conseil fédéral renforce les mesures

03.12.2021

A partir du 6 décembre dans toute la Suisse :



Extension du certificat COVID



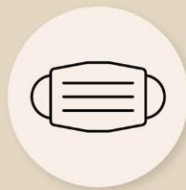
Répétitions et entraînements en groupes fixes à l'intérieur



Réunions en famille et entre amis de plus de 10 personnes à l'intérieur (recommandation)



Evènements de plus de 300 personnes à l'extérieur



Extension du port du masque à l'intérieur

Si certificat obligatoire, masque obligatoire également

Exceptions : famille, cercle d'amis, chœur, certains sports, table de restaurant



Possibilité de restreindre l'accès

Possibilité pour les entreprises et organisateurs devant exiger le certificat de restreindre l'accès aux personnes vaccinées et guéries

Dans ce cas, pas d'obligation de porter un masque et de consommer assis



Validité des tests plus courte



test rapide antigénique (depuis le prélèvement de l'échantillon)



Télétravail vivement recommandé



Au travail, masque obligatoire si plus d'une personne dans la même pièce

Mesures toujours en vigueur:



Certificat obligatoire: restaurants, évènements, culture, sport et loisirs



Réunions privées de max. 30 personnes à l'intérieur (50 à l'extérieur)



Masque obligatoire dans les transports publics et les magasins



Réduire les contacts



Aérer régulièrement

Se faire vacciner

Selon les explications du OFSP sur l'ordonnance du 3 décembre 2021, ce qui suit s'applique:

- Il n'y a plus de restrictions dans les espaces extérieurs pour les personnes qui pratiquent des activités sportives ou culturelles.
- Les installations dont l'espace extérieur n'est pas exclusivement ouvert aux visiteurs doivent restreindre l'accès des personnes âgées de 16 ans et plus aux **personnes munies d'un certificat Covid**.
- Les opérateurs sont chargés de vérifier la validité de certificat Covid. La conception et la mise en œuvre cohérente (y compris la formation du personnel) relèvent de la responsabilité de l'exploitant.
- Il doit y avoir une ventilation efficace.
- Dans les zones intérieures où plus d'une personne est présente, chaque personne doit porter un masque facial.
- Accueil / Vestiaires: Les exigences générales en matière de masque s'appliquent ici.
- Ce qui suit s'applique aux personnes qui pratiquent des activités sportives: Si un masque n'est pas porté pendant l'activité sportive, le centre doit recueillir les coordonnées.

Accès avec certificat Covid

- Les clients peuvent présenter leur certificat Covid sous forme numérique ou papier. Cela peut se faire via l'application, mais aussi sous forme d'impression.
- La vérification du code QR sur le certificat Covid (numérique ou analogique) peut être vérifiée avec un scanner QR.
- L'identité des personnes doit être vérifiée dans le cadre du contrôle d'accès à l'aide d'un justificatif d'identité approprié avec photo.
- Avec l'accord du client, seule la durée de validité du justificatif et la date de vérification sont conservées. Pour ce faire, le client doit être prêt à rendre ces données visibles au service client.
- Le certificat Covid doit être entièrement vérifié une fois, puis l'accès automatique compte jusqu'à l'expiration du certificat Covid. Dans les formations ultérieures, le client est responsable de présenter le certificat Covid à tout moment et de pouvoir prouver son identité avec une pièce d'identité appropriée avec photo.

CI Fitness Suisse recommande ce qui suit pour les concepts de protection individuelle:

- Uniquement asymptomatique au centre de fitness ; Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS autorisées à accéder aux clubs pour s'entraîner. Restez à la maison, isolez-vous et clarifiez la marche à suivre avec le médecin traitant.
- Chaque studio doit également présenter un concept de protection dans lequel sont décrites les conditions générales du gouvernement fédéral ainsi que les mesures de protection spécifiques du studio. Celui-ci doit être imprimé et classé dans chaque studio. Veuillez tenir compte du fait que le concept de protection doit être signé.
- Tenir les listes de présence : Les contacts étroits entre personnes doivent être attestés pendant 14 jours à la demande de l'autorité sanitaire. Pour simplifier la recherche des contacts, le centre de remise en forme conserve des listes de présence pour toutes les unités d'entraînement.
- Les exigences en tant qu'employeur pour les employés ayant un contact avec la clientèle doivent être respectées.